

La durée de vie des déchets

Les déchets que nous abandonnons dans la nature peuvent persister sans se décomposer pendant de très longues périodes.

- **Mouchoir en papier** : 3 mois
- **Pelures de fruit** : 3 mois à 6 mois
- **Papier journal** : 6 à 12 mois
- **Mégot de cigarette** : 1 à 2 ans (1 mégot peut polluer jusqu'à 500 litres d'eau)
- **Papier de bonbon** : 5 ans
- **Gomme à mâcher** : 5 ans
- **Huile de vidange** : 5 à 10 ans
- **Boîte de conserve en fer** : 10 à 100 ans
- **Canette en aluminium** : 200 à 500 ans
- **Sac en plastique** : 450 ans
- **Couche jetable, serviette ou tampon hygiénique** : 400 à 450 ans
- **Bouteille en plastique** : 100 à 1 000 ans
- **Bouteille en verre** : 4 000 ans

Sources:

Réseau In-Terre-Actif
Vivacité, 2020 cité par Centre de service scolaire de Montréal

Dans le contexte actuel d'urgence climatique, chacun de nos gestes compte : limiter nos déchets, les trier, les recycler, et les déposer dans des bacs fermés...

Prendre soin de la nature qui nous entoure, c'est aussi prendre soin de nous !

Merci pour votre implication !

Ressources

Le calendrier des collectes et d'autres infos utiles sont disponibles ici :



Quoi faire de vos matières?
En cas de doute, téléchargez l'application de Recyc-Québec



Contact

Éco-quartier Outremont

Centre Communautaire Intergénérationnel
999, avenue McEachran
Outremont QC H2V 3E6
www.outremontenfamille.org

✉ info.eq@outremontenfamille.org
☎ 438.529.9833



Pour un Outremont propre et respectueux de l'environnement



Outremont en famille

écoquartier
Outremont



Outremont en famille

écoquartier
Outremont



Outremont Montréal

English version available here :



À quoi sert le règlement sur les services de collecte?

Le règlement sert aussi à protéger les personnes vulnérables : personnes âgées, avec incapacité visuelle, à mobilité réduite, et les enfants :

- **Utiliser des bacs évite l'accumulation des déchets** sur la voie publique, ce qui représente un obstacle pour les personnes à mobilité réduite*,
- **Déposer les bacs juste avant la collecte** et les retirer juste après maintient les voies publiques dégagées en-dehors de la période de collecte pour les personnes à mobilité réduite,
- **Retirer les bacs de la voie publique** offre aux enfants des espaces de jeu sécuritaires. Aussi, lorsque les bacs encombrent la voie publique, celle-ci ne peut pas être déneigée convenablement, ce qui entraîne des conditions dangereuses pour les piétons,
- **Veiller à bien fermer les bacs** empêche les déchets de s'en échapper. Cela crée un milieu sain pour les enfants et les animaux de compagnie, tout en évitant de causer une pollution visuelle.



Le règlement sert aussi à protéger les propriétés contre les ravageurs :

Utiliser un contenant conforme, respecter l'horaire des collectes et ne pas déposer de résidus alimentaires dans le bac à ordures sont toutes des solutions qui réduisent la présence de ravageurs (rats, moufettes, ratons laveurs, etc.) autour de vos propriétés



Le règlement sert aussi à protéger l'environnement :

- **Utiliser un bac fermé empêche les déchets de s'envoler** et de contaminer l'environnement,
- **Respecter la limite établie à un seul bac à ordures de 360 L maximum** par adresse nous encourage à diminuer la quantité de déchets envoyés à l'enfouissement. Rappelons que le dépotoir de Lachenaie, où toute la ville de Montréal envoie ses ordures, ne pourra plus accepter de déchets dès 2029 au rythme actuel**.



Organisez une opération de nettoyage entre voisin.e.s !

Impliquez-vous pour rendre votre quartier plus beau et plus propre !

Vous pouvez emprunter des balais, des pinces à déchets, des râteliers, des porte-poussière, des sacs poubelles, des gants au point de service de l'éco-quartier Outremont.

Scannez ce code pour réserver votre matériel :

